



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Centre d'études et de formation
en partenariat avec les entreprises
et les professions

www.Eduscol.education.fr/cefpep

GUIDE PARTENAIRES

*Organiser une formation CEFPEP, un stage ou une visite
dans votre entreprise, votre association pour l'année scolaire 2020/2021*

1- Présentation du centre

Le CEFPEP, Centre d'Études et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions, service de la direction générale de l'enseignement scolaire, co-construit avec ses partenaires, des **actions de formation continue au niveau national** avec des inspecteurs généraux et territoriaux, pour des enseignants, **en immersion** dans des organisations externes au système éducatif : **entreprises, organisations publiques, associations.**

2- Public ciblé

Tous les enseignants de toutes disciplines des 30 académies ont accès à ces formations, ainsi que les chefs d'établissement, les psychologues de l'éducation, les chargés de mission école entreprise, et les inspecteurs.

3- Intérêt des formations CEFPEP pour les organisations partenaires

- Faire découvrir le **fonctionnement d'une entreprise, ses métiers**, ou le fonctionnement d'une organisation publique ou d'une association afin de donner aux enseignants une meilleure connaissance du monde économique ainsi que des **pistes d'orientation pour leurs élèves.**
- Collaborer à la **conception d'outils pédagogiques, d'études de cas** mettant en valeur une entreprise afin de rendre les cours et exercices proposés par les enseignants plus concrets.
- **Motiver les salariés** d'une organisation en les impliquant dans des projets qui ont du sens. Il s'agit de permettre des interactions constructives directes entre les personnels du monde économique et les personnels de l'éducation. L'objectif in fine peut être, dans un deuxième temps, l'organisation d'interventions de professionnels en classe ou de visites en entreprise.
- **Réfléchir** avec les enseignants à de **nouvelles façons d'apprendre à l'école et dans les organisations**, et envisager l'intervention d'enseignants dans les entreprises, en fonction des besoins des salariés.

4- Format des formations, stages d'immersion et visites d'entreprises

Le principe est de proposer une visite de votre organisation ou des immersions de 1 à 5 jours en lien avec les besoins et les problématiques des organisations "accueillantes" et ceux du système éducatif. Chaque organisation choisit le nombre d'enseignants ou autre personnel de l'éducation nationale, qu'elle souhaite accueillir et la période au cours de laquelle elle souhaite le faire, en coopération avec le CEFPEP.

5- Comment faire vos propositions ?

Une application est dédiée à la saisie des formations via le lien suivant

<https://cataloguecefpep.education.fr>

Vous consulterez le **guide d'utilisation** qui vous permettra pas à pas de vous familiariser avec cette nouvelle procédure digitale simplifiée.

6- Choix des thèmes : chaque thème est défini par l'entreprise ou l'association en collaboration avec le CEFPEP et les inspecteurs portant le projet de formation.

7- Prise en charge des coûts

Ce sont les organisations partenaires qui prennent en charge les coûts d'organisation des formations, des stages et des visites ; le CEFPEP organise avec les académies et /ou les établissements scolaires, la prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

8- Publication des offres de stages et des visites d'entreprises, et modalités d'inscription

Le catalogue annuel paraît début octobre : un mailing d'information est envoyé aux quelques 880 000 enseignants français, par le directeur général, ce qui permet une bonne visibilité des formations et des partenaires.

- Les formations proposées doivent être validées par le CEFPEP entre juin et juillet de l'année N -1 pour des stages ou visites qui se dérouleront sur l'année scolaire entre novembre de l'année N-1 et août de l'année N

Exemple : finalisation des offres en juillet 2020 pour des formations qui se dérouleront entre novembre 2020 et août 2021

- Publication des offres en octobre de l'année N – 1 et inscription des enseignants via le système GAIA dans chaque académie entre octobre et novembre de l'année N -1 pour les stages de l'année scolaire N-1/ N

Exemple : publication en octobre 2020 sur le site du CEFPEP, inscription entre fin octobre et novembre 2020 des enseignants pour des formations qui se dérouleront entre novembre 2020 et août 2021.

9- Choix des dates de formation :

a- En fonction de la procédure d'inscription

- Les formations du catalogue pour lesquelles **les enseignants s'inscrivent VIA GAIA doivent être organisées entre mars 2021 et août 2021** pour des raisons d'inscription des candidats et d'articulation du plan national de formation CEFPEP aux plans de formation académiques. Seules les formations pour lesquelles la demande des enseignants est faite via GAIA ouvrent droit à un ordre de mission de l'académie, avec prise en charge des frais.

- Les formations du catalogue pour lesquelles **les enseignants s'inscrivent directement auprès des partenaires (procédure HORS GAIA *)**. Ces formations peuvent alors être organisées **à partir du mois de novembre et tout au long de l'année.**

Ce type d'inscription plus souple, n'ouvre droit qu'à une invitation CEFPEP, qui permettra une demande d'OM de l'enseignant auprès de son chef d'établissement. Une invitation n'entraîne pas forcément de prise en charge de frais de déplacement ou d'hébergement de l'académie.

(*) Dans le cas d'une inscription directe des enseignants auprès de nos partenaires, nous proposons à nos partenaires de créer un lien vers un formulaire de type FRAMAFORMS. Cette inscription des enseignants via le formulaire permettra aux entreprises d'obtenir un **tableau Excel des enseignants inscrits. C'est à partir de ce tableau Excel que le CEFPEP enverra des invitations officielles aux enseignants.** Ce tableau doit être transmis au CEFPEP **au moins 1 mois avant la date de la formation** et doit comporter les **champs suivants** dans l'ordre ci-dessous :

Académie, Nom de l'établissement, Adresse de l'établissement, Code postal, Ville, Nom de l'enseignant, Prénom de l'enseignant, Adresse mail académique de l'enseignant

b- En fonction du nombre de jours de formation et des périodes scolaires

- **Formations de plusieurs jours** : les **dates des vacances scolaires doivent être privilégiées**
- **Formations d'une journée** : elles peuvent être organisées sur le temps scolaire.
- **Attention** : la **deuxième partie du mois de juin est à éviter** si possible car de nombreux enseignants participent aux examens.
- **Dates des vacances scolaires à privilégier en fonction des académies *****

Sur les vacances de Pâques
Zone A : samedi 10 avril au dimanche 25 avril 2021
Zone B : samedi 24 avril au dimanche 9 mai 2021
Zone C : samedi 17 avril au dimanche 2 mai 2021
Sur les vacances d'été
Du lundi 06 juillet 2021 au 31 août 2021

Tableau des zones ***

Zone A	Zone B	Zone C
Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

10- Contact et site internet

Site internet : www.Eduscol.education.fr/cefpep
Contact 1 : Véronique Blanc, Directrice du CEFPEP
Mail : veronique.blanc@education.gouv.fr Mobile : 06 77 26 02 98
Contact 2 : Brigitte Aronica Responsable de la coordination des formations
Mail : brigitte.aronica@education.gouv.fr